Pôle appui aux collectivités Service expertise statutaire et juridique RM/GL/BM Le Président délégué du CST/FSC,

> À l'attention Mesdames Messieurs de et Présidents les Maires et des Communes Établissements et des **Publics** rattachés au CST/FSC placé auprès du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence, le 17 juin 2024.

<u>Objet</u> : CALENDRIER des réunions du Comité Social Territorial/FSC pour le 2ème semestre de l'année 2024.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai envisagé l'établissement d'un calendrier des séances du Comité Social Territorial départemental/FSC pour le second semestre de l'année 2024, selon l'échéancier ci-dessous :

- ★ Mardi 17 septembre 2024 à 10h.
- ★ Mardi 15 octobre 2024 à 14h30.
- ★ Mardi 12 novembre 2024 à 10h.
- ★ Mardi 10 décembre 2024 à 14h30.

Je vous remercie de bien vouloir noter et respecter les dates limites suivantes <u>de réception des</u> dossiers au CDG13 :

- Mercredi 28 août 2024
- Mercredi 25 septembre 2024
- Mercredi 23 octobre 2024
- Mercredi 20 novembre 2024

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions, le CST du CDG 13 est compétent sur les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis MARTIN